

La guerre froide sur le littoral du Pas-de-Calais : l'interdiction des représentations de « Drame à Toulon » à Calais en décembre 1951

Philippe Roger

DANS **REVUE DU NORD** 2012/1 n° 394 , PAGES 187 À 197

ÉDITIONS **ASSOCIATION REVUE DU NORD**

ISSN 0035-2624

DOI 10.3917/rdn.394.0185

Date de mise en ligne : 22/03/2013

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-du-nord-2012-1-page-187?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association Revue du Nord.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La guerre froide sur le littoral du Pas-de-Calais : l'interdiction des représentations de « Drame à Toulon » à Calais en décembre 1951

Les documents qui sont présentés ici proviennent des archives départementales du Pas-de-Calais et sont, sauf mention contraire, conservés sous la cote 1W5355 : interdiction de manifestations publiques (communistes et syndicalistes) et de représentations publiques (pièce de théâtre Drame à Toulon). Télégrammes officiels, arrêtés municipaux et préfectoraux, rapports des Renseignements généraux, tracts, coupures de presse, correspondance, 1949-1952.

République française, Préfecture du Pas-de-Calais, Cabinet du préfet, le préfet du Pas-de-Calais, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'annonce faite, par tracts, affiches et articles de presse, de la représentation publique de la pièce « Drame à Toulon » dans certaines localités du département ;

Considérant qu'une telle représentation est de nature à troubler l'ordre public ;

Arrête :

Article 1^{er} La représentation publique de la pièce de théâtre « Drame à Toulon » est interdite sur tout le territoire du département du Pas-de-Calais.

Article 2 Toute annonce de représentation de cette pièce par affiches, tracts ou imprimés de toute nature est interdite dans le département du Pas-de-Calais.

Fait à Arras, le 6 décembre 1951. Le préfet Georges Phalempin¹.

Georges Phalempin, préfet du Pas-de-Calais à Monsieur Guilbert, Conseiller technique au cabinet du ministre de l'Intérieur, Place Beauvau, Paris, le 7 décembre 1951

*. – Philippe ROGER, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 67, rue Victor-Hugo, 62300 Lens.

1. – Au sujet de Georges Phalempin, voir P. ROGER, « Un préfet de guerre froide, Georges Phalempin et la fédération communiste du Pas-de-Calais de 1947 à 1956 », *Histoire et Archéologie du Pas-de-Calais*, t. XXIV, 2006, p. 117-150.

Monsieur le Conseiller,

Comme suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je crois utile de vous informer qu'après réflexion, j'ai estimé devoir interdire, par un arrêté dont vous trouverez ci-joint copie, toutes représentations publiques de la pièce intitulée « Drame à Toulon » sur le territoire du département du Pas-de-Calais. En effet, dans trois cas au moins, ce spectacle était déjà annoncé comme devant se jouer prochainement dans les théâtres municipaux de Boulogne-sur-Mer (Maire RPF)², Calais (SFIO)³ et Saint-Omer (Maire RPF)⁴. Aussi n'ai-je pas voulu laisser donner à cette pièce une telle consécration officielle qui n'aurait pas manqué de surprendre une bonne partie de l'opinion publique malgré toutes les raisons juridiques que nous aurions pu invoquer en faveur d'une abstention pure et simple.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'assurance de ma parfaite considération.

Préfecture du Pas-de-Calais, Cabinet du préfet, 7 décembre 1951, confidentiel, le préfet du Pas-de-Calais à Monsieur l'Inspecteur général de l'Administration pour la 2^e Région-Cabinet Préfet du Nord, Lille. Objet : représentations publiques de la pièce de théâtre intitulée « Drame à Toulon »

Je vous précise à ce sujet que M. le ministre de l'Intérieur⁵, consulté par mes soins sur l'opportunité d'interdire les spectacles publics de cette pièce annoncés dans les théâtres municipaux de Calais et de Boulogne, m'a fait connaître qu'il laissait aux préfets le soin d'apprécier les mesures à prendre en fonction des troubles susceptibles de se produire dans chaque localité intéressée, mais que, d'une façon générale, il souhaitait vivement que la pièce de théâtre en cause soit interdite dans tous les cas où cela apparaîtrait juridiquement possible.

Le préfet, Georges Phalempin.

Tract distribué le 7 décembre 1951 à l'usine Brampton⁶ de Calais

Ils ont peur de la vérité Ils veulent interdire « Drame à Toulon ».

La troupe « les pavés de Paris » venant du Nord vient dans notre région interpréter la pièce théâtrale qui exalte la vie et l'action héroïque d'Henri Martin, le marin de la Paix, de la Liberté. Ce vaillant patriote, ancien résistant, a été condamné à 5 ans de réclusion pour délit d'opinion, pour avoir distribué des tracts dénonçant ce qu'il avait vu en Indochine. 10 300 personnes ont applaudi « Drame à Toulon » à Fives,

2. – Il s'agit de Jean Febvay, élu maire de Boulogne-sur-Mer en 1947.

3. – C'est Gaston Berthe, élu maire de Calais en 1947 et décédé en 1952.

4. – Marcel Merlin est maire de Saint-Omer de 1947 à 1953.

5. – Le ministre de l'Intérieur est alors Charles Brune.

6. – Cette usine est fondée à Calais en 1898 par les frères Brampton, des industriels britanniques qui cherchent à éviter les droits de douane. Si les constructions mécaniques sont la spécialité de cet établissement, il a pu à l'occasion fabriquer également du matériel militaire. L'usine subit pendant le second conflit mondial un sabotage qui entraîne de lourdes représailles. En 2006, elle a été rebaptisée *Schaeffler Chain Drive System*.

Maubeuge, Fourmies, Solesmes, Seclin, Raismes, Denain, Fresnes, Waziers, Croix et Halluin.

127 représentations se sont déroulées dans 11 départements et des dizaines de milliers de spectateurs ont approuvé cette pièce et parmi eux des catholiques, des prêtres, des socialistes, des radicaux, des communistes, des sans-partis.

Le préfet du Pas-de-Calais veut interdire « Drame à Toulon ». Pourquoi ? Parce qu'elle dit la vérité ? Parce qu'elle exalte le courage, le patriotisme ?

La population de notre département ne permettra pas cette atteinte à la liberté ; de toutes les entreprises, de tous les bureaux, de tous les immeubles, des pétitions doivent être organisées que de larges délégations enverront à la préfecture, iront porter aux élus parlementaires et municipaux. « Drame à Toulon » sera présentée à la population du Pas-de-Calais.

La conspiration du silence sera dénoncée et Henri Martin sera arraché du bagne de Melun.

Direction départementale des Services de Police du Pas-de-Calais, le 10.12.1951, Calais, RGX⁷, 14h35

À 13h30 quelques artistes de la troupe devant représenter à Calais « Le drame à Toulon » se sont présentés, en voiture, devant le siège du Bâtiment central de la Main-d'œuvre. Se sont rapidement travestis et ont, pendant une dizaine de minutes, essayé de mimer la scène du réquisitoire devant une soixantaine de dockers qui se présentaient à cette heure pour l'embauche. Cette figuration a eu lieu sous l'auvent de ce bâtiment qui est fermé à cette heure. Les services des RGX alertés aussitôt se sont rendus sur les lieux mais cette parade était déjà terminée. Les services de Sécurité Publique ont été alertés.

République française, ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Sûreté nationale, Calais, le 12 décembre 1951, N° 370/1/NM, le commissaire de police chef du service des Renseignements généraux de Calais et Saint-Omer à Monsieur le préfet du Pas-de-Calais à Arras

Monsieur le préfet, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, la reproduction de six photographies relatives à la parade effectuée à Calais, le 10 décembre 1951 et relative à « Drame à Toulon ». Le négatif a été détruit par nous.

7. – Renseignements généraux.



Photographies prises par un photographe de la place de Calais sur la demande du PC, le 10 décembre 1951 devant le BCMO. (Drame à Toulon.)

République française, ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Sûreté nationale, Calais, le 11 décembre 1951, Le Commissaire de police de Calais à Monsieur le sous-préfet à Boulogne-sur-Mer, objet : interdiction de la pièce de théâtre « Drame à Toulon »

J'ai l'honneur de vous rendre compte du déroulement de la soirée du 10 décembre 1951, au cours de laquelle devait être jouée à Calais la pièce de théâtre intitulée : « Drame à Toulon ». A 18 h 30, je suis avisé qu'un individu essayait de provoquer un rassemblement vers la Place de la Nation. Un car de police intervient aussitôt. À son arrivée, le rassemblement signalé s'était dispersé. A 20 h 15, Place du théâtre, plusieurs interventions sont faites par la police et un peloton de gendarmerie pour disperser deux groupes d'une soixantaine de personnes chacun stationnant Boulevard Gambetta et au carrefour des Quatre Boulevards. Ces opérations ainsi que quelques interventions isolées sur le Boulevard Lafayette se déroulent sans incident. À 21 h 30, des interventions sont faites pour disperser quelques groupes, au total 150 à 200 personnes qui tentaient de se rassembler Place de la Nation et Boulevard de l'Égalité. À ce moment, une dizaine d'individus sont appréhendés et conduits au commissariat central de Calais où, après vérification d'identité, ils sont libérés à la fin de la manifestation. Toutefois, deux de ces individus trouvés porteurs chacun d'une forte clef anglaise pouvant éventuellement constituer des armes dangereuses sont maintenus et transférés au Parquet de Boulogne. Il s'agit des nommés S. R., 31 ans, plombier-zingueur, demeurant... rue Voltaire à Calais et R.G., 22 ans, plombier-zingueur, demeurant... rue du Pont-Lottin à Calais. Les opérations de nettoyage se poursuivent dans le secteur du Pont de Saint-Pierre et sur le Boulevard Lafayette. L'opération de nettoyage se poursuit Boulevard Lafayette et, à 22 h 30, le calme le plus complet est revenu dans le secteur.

Article anonyme paru dans *Liberté*, édition de Calais, 12 décembre 1951, page 4

« Les Calaisiens et la troupe des « Pavés de Paris » ont prouvé lundi qu'ils voulaient la libération d'Henri Martin »

« Ainsi malgré M. le préfet socialiste Phalempin, les CRS, les gardes mobiles, les gendarmes, les flics de Calais, les acteurs des « Pavés de Paris » se sont produits en ville, trois fois de suite devant un public nombreux. Chose originale et à laquelle ne s'attendaient pas les flics, ils se produisirent en plein air, chose qui caractérise la force du théâtre progressiste et le cran vraiment formidable dont firent preuve les acteurs. C'est en effet, à 13 h 30, sur le lieu d'embauche des dockers qu'eut lieu la première représentation de la scène du tribunal. Tous les gars du port étaient là et applaudirent avec enthousiasme. »

Vœu communiste rejeté par le conseil général du Pas-de-Calais le mardi 20 mai 1952.

Procès-verbaux des délibérations du conseil général du Pas-de-Calais, séance du 20 mai 1952, Arras, Imprimerie Centrale de l'Artois, 1952, pages 159 et 160

« Les conseillers généraux communistes soussignés :

Considérant que la liberté d'expression est inscrite dans la Constitution ;

Considérant que l'interdiction de jouer dans le Pas-de-Calais la pièce de théâtre « Drame à Toulon » qui relate la vie du marin Henri Martin condamné à cinq ans de réclusion pour avoir dénoncé le caractère antinational de la guerre du Viet-Nam est une atteinte à la Constitution ;

Considérant que l'emploi des forces de police pour interdire cette pièce, comme pour lutter contre les travailleurs en lutte ou les instituteurs qui manifestent pour la défense de l'école laïque, est un emploi abusif et anticonstitutionnel qui marque bien la fascisation du régime :

Émettent le vœu :

- que l'interdiction de jouer « Drame à Toulon » dans le Pas-de-Calais soit levée ;
- qu'Henri Martin soit libéré immédiatement ;
- que les forces de police ne soient pas employées à la répression contre les travailleurs, les partisans de la paix, les laïques, mais contre le gangstérisme et les groupes armés fascistes.

Signé : Jean Bardol⁸ et André Mancey⁹ ».

8. – Jean Bardol est né en 1923. Instituteur, résistant, il est secrétaire fédéral à partir de 1950. Élu conseiller général du canton de Samer en 1951.

9. – André Mancey est né en 1913. Mineur, militant communiste à partir des années 1930, il est mobilisé en 1939-1940 puis participe à la Résistance. Il dirige la section communiste de Calonne-Ricouart à partir de la Libération. Il est élu maire de Calonne-Ricouart en 1947, conseiller général du canton d'Houdain et député du Pas-de-Calais en 1951.

Quelques éléments d'interprétation

Le combat contre la guerre d'Indochine n'a pas immédiatement été une priorité pour le parti communiste. Mais celui-ci, à partir du printemps 1949, recentre son action (et celle de ses organisations satellites) sur la lutte pour la paix, dans laquelle s'inscrit le combat contre la guerre d'Indochine. La « sale guerre » est dès lors constamment dénoncée par les communistes et la CGT qui s'efforcent par ailleurs d'agir concrètement contre le conflit indochinois. À partir de l'été 1949, la plupart des dockers (par exemple, dans le Nord, ceux de Dunkerque), refusent de charger le matériel à destination de l'Extrême-Orient, contraignant l'armée à en assurer elle-même l'embarquement. Le premier semestre 1950 est marqué par une escalade de l'action communiste : blocage de trains (à Saint-Pierre-des-Corps près de Tours, c'est le début de l'affaire Raymonde Diem¹⁰), manifestations de masse. Tous les jours, *L'Humanité* cite une initiative prise par les militants contre la sale guerre. Mais le mouvement tend en fait à s'essouffler. Seuls les dockers restent vraiment mobilisés et la plupart des sympathisants (et même des adhérents) du parti communiste et de la CGT ne bougent pas, à la fois, sans doute, par rejet des méthodes utilisées et par crainte de la répression qui se traduit par d'assez nombreux licenciements. En juin 1950, les établissements Cail de Denain¹¹ révoquent ainsi trois militants de la CGT jugés responsables d'un sabotage. En quelques mois, dans un grand nombre d'usines fabriquant du matériel de guerre, des militants communistes sont révoqués et beaucoup d'autres préfèrent quitter le parti. Celui-ci change alors de stratégie. Avec l'affaire Henri Martin, la dénonciation de la guerre d'Indochine est désormais associée à la question, plus facilement mobilisatrice, de la défense des libertés en France. Henri Martin a été arrêté en mars 1950 pour avoir distribué des tracts à l'intérieur de l'Arsenal de Toulon (ce qu'il reconnaît) et pour avoir participé à une tentative de sabotage du porte-avions *Dixmude* (ce qu'il nie). Il est condamné par le tribunal militaire de Toulon à 5 ans de réclusion. Le procès est cassé pour vice de forme mais la condamnation est confirmée lors d'un nouveau procès. D'assez nombreux militants opposés à la guerre d'Indochine sont arrêtés pendant le premier semestre 1950. Mais Henri Martin est particulièrement précieux pour le parti communiste : politiquement sûr, il inspire incontestablement la sympathie. On peut sans doute parler dans son cas de héros positif : il est beau, c'est un ouvrier, il a été résistant à 16 ans. C'est un patriote courageux qui s'est engagé en 1945 pour poursuivre

10. – Le 23 février 1950, Raymonde Diem, jeune militante communiste d'Indre-et-Loire, se couche sur les rails en gare de Saint-Pierre-des-Corps devant un train chargé de matériel militaire. Elle est condamnée à un an de prison ferme.

11. – L'usine Cail de Denain, créée au milieu des années 1840, a fonctionné jusqu'au milieu des années 1980. Spécialisée dans les constructions mécaniques et bénéficiant de la proximité d'aciéries très importantes, elle emploie 3 000 salariés à la fin des années 1940.

la guerre contre le Japon, allié de l'Allemagne nazie, mais qui a très vite condamné la tentative de reconquête de l'Indochine. La campagne entreprise en sa faveur débute réellement à partir de la mi-juillet 1950, sans doute en grande partie à l'initiative d'André Marty qui y joue un rôle clé jusqu'à son exclusion du parti à l'automne 1952. Au début de l'année 1951 se constitue un comité national de défense d'Henri Martin. Le Secours populaire français joue également un rôle important dans cette campagne. Celle-ci est remarquable par l'extrême variété des formes qu'elle revêt : collecte de signatures (la période est un âge d'or pour ce type d'action : il suffit de citer l'appel de Stockholm, en 1950), multiplication des inscriptions dans les lieux les plus divers (« Libérez Henri Martin » est peint sur les piliers des ponts, sur les murs, dans les gares. Les inscriptions sont souvent effacées par la police, ce qui ne les empêche pas de réapparaître. Des banderoles sont même déployées sur la Tour Eiffel ou aux Champs-Élysées), pression sur les élus non communistes, sur les ministres et même l'Élysée, engagement des intellectuels (Fougeron, Léger, Lurçat, Picasso). Des rues Henri-Martin sont inaugurées dans les municipalités communistes qui transmettent par ailleurs aux préfetures des vœux en sa faveur¹². Il faut enfin citer la tournée de « Drame à Toulon », sans doute le sommet en France de l'*agit prop*¹³. Les répercussions de la campagne en faveur d'Henri Martin débordent largement la France : l'exemple du second maître est exalté au Vietnam et, bien entendu, la campagne du PCF est relayée par tous les partis frères. C'est ainsi que l'affaire Henri Martin est souvent évoquée lors du Festival mondial de la jeunesse à Berlin en 1951 et sa libération est accueillie avec joie lors du Festival de Bucarest en 1953.

Pour comprendre la tournée de « Drame à Toulon », il faut rappeler que l'influence du PCF est sensible dans la vie théâtrale des années 1950. Fêtes et meetings communistes lui font alors une place non négligeable. Des auteurs proches du parti écrivent des pièces illustrant ses positions et l'exemple le plus célèbre est certainement Roger Vailland. En mai 1952, la représentation de sa pièce « Le colonel Foster plaidera coupable », qui dénonce la guerre de Corée, à un moment où le parti communiste s'est engagé dans la campagne contre « Ridgway la Peste » dégénère en une bataille rangée qui aboutit à son

12. – C'est ainsi que, par exemple, dans le Pas-de-Calais, lors d'une délibération datée du 7 août 1951, le conseil municipal de Pont-à-Vendin « réclame la libération de Henri Martin, condamné par un tribunal criminel pour avoir distribué des tracts réclamant la fin de la guerre au Viet-Nam. La fin de cette guerre injuste étant l'inspiration du Peuple de France et l'intérêt même de la Nation ». AD Pas-de-Calais, 1W7139.

13. – L'*agit-prop* est la diffusion des idées marxistes-léninistes et l'explication de la ligne communiste. Le théâtre d'*agit-prop* peut prendre la forme de petites saynètes consacrées à des thèmes d'actualité, accompagnées de slogans faciles à comprendre. Il n'est pas, au moment des représentations de « Drame à Toulon », une nouveauté. Dans les années 1930, la Fédération du théâtre ouvrier de France (FTOF) se considérait déjà comme une troupe au service de la révolution.

interdiction¹⁴. Parmi les troupes proches du communisme, deux jouent un rôle particulièrement important par la durée de leur activité et par les répercussions de leurs spectacles : « Le théâtre indépendant » de Clément Hariri et « Les Pavés de Paris » de Claude Martin. Celui-ci, qui pratique la mise en scène à partir du milieu des années 1930, donne également des cours de théâtre dans des écoles professionnelles et dans les usines. En 1950, pour la célébration du trentième anniversaire du parti communiste, Claude Martin reçoit la commande d'un spectacle : c'est une chronique du parti qui prend la forme de courtes scènes, représentée sous le titre « Les Pavés de Paris » qui devient donc le nom de la troupe¹⁵. En 1951 et 1952, celle-ci interprète « Drame à Toulon » dans une grande partie de la France : région parisienne, Provence, Finistère, Loire, Meurthe-et-Moselle et, bien sûr, Nord et Pas-de-Calais. La pièce est parfois interdite (outre le Pas-de-Calais, on peut citer Paris ou Brignoles), mais cette interdiction est souvent transgressée, ce qui permet de susciter des manifestations de soutien. Les représentations ont souvent lieu dans des décors inattendus : sur un bac traversant la Loire, dans des cours d'immeuble, devant une gare ou aux portes des usines.

La guerre d'Indochine n'a jamais été très populaire dans le Pas-de-Calais mais c'est longtemps l'indifférence qui domine dans une opinion départementale qui ne manifeste de toute façon la plupart du temps qu'un intérêt relatif à l'égard des questions de politique extérieure ou de l'outre-mer. Le parti communiste est cependant puissant dans le département. En outre, la position française en Indochine apparaît de plus en plus compromise (1949 : victoire des communistes en Chine, octobre 1950 : bataille de la RC4 (route coloniale longeant la frontière chinoise) qui met fin au sentiment d'invulnérabilité du corps expéditionnaire français). Il faut ajouter que le RPF critique sévèrement l'action du gouvernement, dénonçant une politique indochinoise jugée laxiste. Dans ces conditions, les autorités entendent faire preuve de fermeté. L'interdiction de « Drame à Toulon » déclenche naturellement les protestations des communistes, qui s'expriment en particulier dans les colonnes de leur quotidien régional, *Liberté*. En dépit de récits assez triomphalistes parus dans ce journal ou dans *L'Humanité*, l'interdiction de la pièce semble

14. – Au sujet de « Ridgway la Peste », voir P. ROGER, *Rêves et cauchemars américains, les États-Unis au miroir de l'opinion publique française (1945-1953)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 1996, p. 253-256. On peut noter que la campagne contre Ridgway a des prolongements sur le littoral du Pas-de-Calais, en particulier des manifestations qui sont interdites à Calais et à Boulogne-sur-Mer. Les rapports des Renseignements généraux consacrés à ces événements sont également conservés sous la cote 1W5355.

15. – La troupe « les Pavés de Paris » est liée à l'Union de la Jeunesse Républicaine de France qui est l'organisation de jeunesse du parti communiste de 1945 à 1956. L'UJRF se mobilise naturellement en faveur d'Henri Martin. La lutte contre la guerre d'Indochine constitue en fait, au début des années 1950, une de ses principales activités. Cf. G. QUASHIE-VAUCLIN, *L'Union de la Jeunesse Républicaine de France 1945-1946. Entre organisation de masse de jeunesse et mouvement d'avant-garde communiste*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 156-159.

avoir été assez efficacement appliquée à Calais puis à Boulogne-sur-Mer. L'affrontement entre le préfet et les communistes se déplace ensuite vers le bassin minier et Arras et tourne à nouveau, semble-t-il, à l'avantage des autorités. Lorsque les conseillers généraux communistes déposent à l'assemblée départementale un vœu demandant que soit levée l'interdiction de représenter « Drame à Toulon » dans le Pas-de-Calais, le préfet, estimant que cette question ne relève pas des compétences du conseil général et qu'il s'agit d'un problème d'ordre public pour lequel il ne doit rendre compte qu'au gouvernement, pose la question préalable¹⁶. Celle-ci est approuvée à l'unanimité moins deux voix, celle des conseillers généraux communistes. En définitive, la tournée des « Pavés de Paris » paraît avoir causé d'assez sérieux ennuis financiers aux communistes et en particulier à la fédération Nord-Maritime¹⁷, contrainte de combler un important déficit financier. Une conseillère municipale communiste de Calais lance ainsi un appel : pour vaincre entièrement le préfet et le gouvernement, tous les frais occasionnés par les représentations doivent être couverts¹⁸. Notant avec satisfaction l'échec complet de la tournée de « Drame à Toulon » sur le littoral, le préfet veut y voir la preuve que « le parti communiste ne fait plus recette en matière de propagande »¹⁹.

Les mésaventures de « Drame à Toulon » ne découragent en fait pas longtemps les militants communistes du Pas-de-Calais qui entreprennent alors de former des comités pour la libération d'Henri Martin. C'est aussi l'occasion, pour le parti, d'essayer d'accroître son influence auprès des socialistes, des catholiques, des progressistes. Cette tentative ne semble cependant être couronnée de succès qu'à Auchel, dans la partie occidentale du bassin minier, où le parti est très puissant. Mais la ténacité des militants communistes peut, à la longue, se révéler payante. En septembre 1952, le sous-préfet de Béthune, évoquant la participation de 600 personnes à un meeting en faveur d'Henri Martin (organisé il est vrai là encore à Auchel) attribue l'importance de cet auditoire « à la valeur du thème de propagande qui a été choisi par le PCF »²⁰. Henri Martin est finalement gracié par le président Vincent Auriol et sort de

16. – P. ROGER, « Les enjeux départementaux des questions de politique nationale et internationale, l'exemple des débats du conseil général du Pas-de-Calais », article disponible sur le site Halshs, archives ouvertes, du CNRS.

17. – À la fin de l'année 1949, le parti communiste a procédé à un redécoupage des fédérations de la France septentrionale et les arrondissements de Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Saint-Omer et Montreuil-sur-Mer sont alors regroupés pour constituer la fédération Nord-Maritime (ou fédération du Nord maritime). Cette fédération est dissoute en 1956.

18. – Renseignements généraux du Pas-de-Calais, le 11 janvier 1952, rapport n° 98/7N, objet : appel de la fédération du Nord-Maritime du Pas-de-Calais en faveur des représentations de « Drame à Toulon », AD Pas-de-Calais, 1W5355.

19. – Exposé sommaire de la situation dans le département du Pas-de-Calais au cours du mois de décembre 1951, 5 janvier 1952, AD Pas-de-Calais, 1W8147.

20. – Rapport mensuel du sous-préfet de l'arrondissement de Béthune à Monsieur le préfet du Pas-de-Calais, le 1^{er} septembre 1952, AD Pas-de-Calais, 1W818.

prison, presque à la sauvette, le 2 août 1953. Cette libération est, semble-t-il, accueillie avec une certaine indifférence par la majorité des habitants du Pas-de-Calais mais elle suscite naturellement l'enthousiasme des communistes et la réprobation d'un grand nombre d'anciens gaullistes qui y voient une nouvelle preuve de la faiblesse du régime²¹. À la fin de l'année 1953, le préfet peut noter que, même libéré, Henri Martin reste, en raison de sa notoriété, un atout pour la campagne communiste contre la guerre d'Indochine²².

Celle-ci est, de toute évidence, avec les années, de plus en plus impopulaire dans le département, même si cette évolution n'est probablement qu'en partie liée à l'action du PCF et de ses compagnons de route (la population supporte de moins en moins le coût humain et matériel du conflit et ne peut que constater la dégradation des positions de l'armée française en Extrême-Orient). Un rapport des Renseignements généraux de novembre 1953 note que, pour les habitants du Pas-de-Calais, « la guerre d'Indochine, qui n'a jamais été particulièrement populaire aux yeux de l'opinion, est devenue depuis quelques temps assez insupportable »²³. La chute de Diên Biên Phu, en mai 1954, n'en constitue pas moins un choc pour une grande partie de la population du département²⁴.

Mots-clés: guerre froide, guerre d'Indochine, parti communiste, Pas-de-Calais, préfet.

21. – Renseignements généraux de Béthune, le 3 août 1953, rapport n° 2373/5, objet: libération d'Henri Martin, AD Pas-de-Calais, 1W10523.

22. – Exposé sommaire de la situation dans le département du Pas-de-Calais au cours du mois d'octobre 1953, 5 novembre 1953, AD Pas-de-Calais, 1W8147.

23. – Renseignements généraux de Boulogne-sur-Mer, poste de Montreuil-sur-Mer, Montreuil-sur-Mer, le 9 novembre 1953, rapport n° 1187, objet: opinion publique en regard des événements d'Indochine, AD Pas-de-Calais, 1W1638.

24. – Sur les répercussions de la chute de Diên Biên Phu dans le département, on peut consulter P. ROGER, « Une conséquence de l'affaire Lecœur dans le Pas-de-Calais: la curieuse élection partielle de mai 1954 », *Histoire et Archéologie du Pas-de-Calais*, t. XXVI, année 2008, p. 95-111.

Bibliographie

Jacques DALLOZ, *La guerre d'Indochine (1945-1954)*, Paris, Éditions du Seuil, 1987, 314 p.

Patricia DEVAUX, « Le théâtre communiste durant la guerre froide », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1997, p. 86-108.

Philippe ROGER, « La guerre d'Indochine et les populations du Pas-de-Calais », in Frédéric ANGLEVIEL (dir.), *Chants pour l'au-delà des mers. Mélanges en l'honneur du professeur Jean Martin*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 109-126.

Alain RUSCIO (dir.), *L'affaire Henri Martin et la lutte contre la guerre d'Indochine*, Pantin, le Temps des Cerises, 2005, 240 p.